

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi, 11 avril 2011 à 20 : 00 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. DOMINIQUE CÔTÉ  
M. FERNAND BOUCHARD

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

87.04.11 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

**2.- MESURES DISCIPLINAIRES**

**CONSIDÉRANT** les faits portés à notre attention s'étant déroulés dans la nuit du 11 au 12 mars 2011;

**CONSIDÉRANT** la gravité des faits reprochés;

**CONSIDÉRANT** la nature des faits reprochés à savoir, se présenter au travail sous l'effet de facultés affaiblies;

**CONSIDÉRANT** la position d'autorité et le niveau de responsabilité de l'employé concerné;

**CONSIDÉRANT** le processus d'enquête mené de façon rigoureuse corroborant les faits;

**CONSIDÉRANT** les conclusions d'enquête interne menée en relation avec l'affaire;

**CONSIDÉRANT** l'avertissement figurant au dossier de l'employé daté du 22 décembre 2010;

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement de sanctionner pour une période de trente (30) jours sans traitement monsieur Jean-Yves Claveau. Cette mesure disciplinaire s'accompagne d'une décision administrative de révoquer pour une période indéterminée le titre de coordonnateur des travaux publics et les avantages monétaires qui s'y rattachent..

04.11

Il est en outre résolu que la présente sanction entrera en vigueur le 26 avril 2011 à 8 h 00 pour se terminer le 25 mai 2011 à la même heure. À cette dernière date, monsieur Claveau devra se présenter à monsieur Carl Bouchard représentant des ressources humaines afin de fixer les modalités de retour au travail.

Il est enfin résolu que toute autre offense de même nature entraînera un congédiement immédiat pour l'employé concerné.

### **3.- EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de la démission de madame Marie Girard qui agissait jusqu'au 4 mars 2011 comme inspecteur en bâtiment;

**CONSIDÉRANT** le remplacement effectué par monsieur Philippe Lusinchi pendant le congé de madame Girard;

**CONSIDÉRANT** les qualifications et l'expérience de monsieur Lusinchi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines;

04.11

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que monsieur Philippe Lusinchi soit engagé à titre d'urbaniste de la municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que le contrat de travail fait partie intégrante de la présente résolution et que monsieur Philippe Lusinchi soit autorisé à signer les documents concernant la gestion courante des dossiers d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Bruno.

### **4- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucun contribuable n'est présent.

### **5.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

04.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:20 HEURES

LE MAIRE

LE            SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU